

Pour l'oeil et la dent

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 28

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-203513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

riez lui ont permis de remplir bien des pions de bas. Aussi fallait-il voir les yeux de ses collatéraux quand M. le juge de paix les convoqua pour leur lire son testament ! Jamais chat allant fondre sur une souris n'a allumé de pareils quinquets. Il y avait là le ban et l'arrière-ban des cousins, vieux et jeunes, pauvres et riches, femmes mariées et vieilles filles, le banquier Pinçon-Criblette, les deux frères Niolu, pensionnés des Incurables, un notaire, un assesseur, une sage-femme, un tripiier, deux courtépoinnières, la veuve d'un gendarme, le jeune fermier Criblette-Patet, marié d'un mois à peine, sa petite femme aux joues rouges comme des pommes châtaignes, et puis un procureur, et puis un tas d'autres que j'oublie.

Le testament débutait par une kyrielle d'articles sans intérêt, dans ce goût : « 1° Je lègue le cadre renfermant ma photographie à mon cousin germain Frédéric Niolu ; 2° Je lègue ma descente de lit à mon neveu le banquier Pinçon-Criblette ; 3° Je lègue ma bible à Constant Criblette-Criblette, le procureur... » L'assistance était sur des charbons ardents, d'autant plus que ce diable de juge faisait des pauses à tout bout de champ, toussait, se mouchait, croyait devoir relire telle ou telle de ces dispositions insignifiantes.

Enfin arriva l'essentiel : « J'institue pour seul et unique héritier de mes biens, meubles et immeubles, dont cent cinquante mille francs en terres franches d'hypothèques et huit cent nonante-cinq mille francs en titres et espèces déposés à la Banque cantonale (le banquier, le notaire et le procureur prenaient des airs détachés ; les autres écoutaient bouche bée), j'institue, dis-je, pour mon seul et unique héritier (ici, le juge tourna la page et essuya ses lunettes)... pour mon seul et unique héritier, le premier enfant de la famille Criblette qui naîtra après ma mort...

Une des vieilles filles déclarant n'avoir pas compris, le juge répéta le passage en scandant chaque mot, chaque syllabe. Cette fois, la stupefaction pétrifia l'assistance. Seul Criblette-Patet, le nouveau marié, ne se troubla pas ; s'étant levé avant tous les autres et ayant donné un coup de coude à sa jeune femme, il sortit en disant d'un air entendu : « Viens, Justine ! »

GALLUS.

On moo bin pressa.

QUAND lo vilho Pierro est z'u moo, sein valet avâi coumanda ti lè pareints dâo defrou et lo menistrè, coumeint dè justo, po lo dzo dè l'einterrâ. L'avâi assebin préparâ on repè dâo diabllo, on vretabile repè d'einterrâ, quoi !

Tot lo mondo étai quie, hormi lo menistre. Ma fâi, coumeint ne faillâi pas trop quinquernâ, lè porteu saillont la biéra, la mettont su lo branka, lè pareints sè mettont ein fela et traçant po lo cemeti-ro po sè dépatsi dè reveni bafrâ.

Ein rareveint, sè tràovont justameint ein mimo teimps que lo menistrè qu'étâi venu tot balameint ein se recordeint su son testameint po fèrè la preyirè et qu'est tot èbayi dè lè vairè dza reveni.

— Ah ! vo vouaiquie, monsu lo menistrè, se lâi fâ lo valet à Pierro ; vo z'arrevâ tot justo ; n'ein vito einterrâ lo père ein vo z'atteindeint. Ora, bailli-vo la peine d'eintra, se vo pllie.

*

Lo guignon.

A l'abbayi dè ... l'aviont duè cibès. L'a don falliu duè dzingarès. Ma fâi, y'ein a ion que n'a pas su prâo bin sè catsi et qu'a reçu 'na balla pè la tita.

Lo pourro diabllo a étâ bas su lo coup.

Son camerâdo, à quoui on demandâvè coumeint cein étâi z'u, fâ :

— Ne lâi compreigno rein, kâ vouaiquie vingtcinq ans que dzingo et cein ne m'est portant jamé arrevâ.

Une revue.

FAIS voir quelques couplets sur notre revue et envoie-les au *Conteur*, me dit un ancien camarade d'école ; ça en vaut la peine.

— Je veux bien, lui répondis-je ; je prendrai ma meilleure plume et je tâcherai d'être à la hauteur du sujet.

Réflexion faite, quoique la métrique du vers et l'agencement des rimes me soient assez familiers, je choisis la prose toute prosaïque de M. Jourdan.

* * *

Dimanche dernier, donc, grande effervescence au bon village de X. Pensez ! il y avait essai des pompes, et les pompiers, pour la première fois, étaient revêtus de costumes ad hoc, tout flambants, tout neufs. Aussi, comme ils étaient fiers, les braves, et comme, du commandant au simple servant, tous se redressaient pour mieux faire admirer leur casque étincelant, et bombant la poitrine pour mieux remplir la vareuse ! Et le croiriez-vous ? Les plus crânes et les plus enchantés de leur équipement étaient ceux à qui on avait fait l'affront — à la visite sanitaire — de les déclarer inaptes au service actif pour la défense de la patrie, ceux qu'on avait renvoyés en disant : « Bons pour le landsturm non armé ». Ils étaient tout feu et flamme, faisant la loi aux troupiers, pour rectifier un alignement, scander le pas dans les exercices préliminaires ou travailler avec moins de laisser-aller. Un, surtout, m'a frappé : un grand, maigre, sec, à l'œil vif, au visage tanné, comme celui d'un vieux loup de mer, portant beau casque aux reflets dorés, vareuse sanglée dans toutes les règles et boutonnée jusqu'au dernier bouton.

La discipline est bonne, l'ordre correct. L'objectif élaboré, le travail réparti, le signal d'alarme est donné : un incendie s'est déclaré dans une grange bourrée de foin jusqu'au faite. Les pompes volent sur le lieu du sinistre. Un ruisseau coule dans le voisinage ; c'est à merveille.

Les dispositions de combat sont prises en un clin d'œil. L'élite des braves dessert l'« Eclair », pompe aspirante ; la landwehr, la vénérable « Téméraire », pompe foulante. Le branle-bas est donné. Les balanciers se lèvent et s'abaissent d'un mouvement régulier, avec des coups sourds, puissants comme ceux des lourds marteaux-pilons écrasant la fonte. La « Téméraire » fait merveille ; elle se surpasse ; elle inonde copieusement le toit, et l'on entend parmi la foule des spectateurs : « Hein ! la vieille ! elle est encore fameuse ! Elle va dix pieds plus haut que la faite ! Pour sûr qu'elle atteindrait encore le coq de l'église ! Rien ne vaut ces bonnes pompes campagnardes ! » Et, comme pour appuyer le propos, l'« Eclair » ne parvient pas même à effleurer l'avant-toit ; elle arrose les murs à la façon d'une grande seringue.

— Halte ! sonne le commandant.... Pardi ! comment voulez-vous que ça marche, s'écrie-t-il ! Le ruisseau n'est pas assez profond ! Etablissez un barrage, là, avec une large planche à lessive !... Bon ! c'est ça ; allez-y, maintenant ! Et les balanciers d'entrer en danse.

— Diable ! c'est encore pire !...

Le porte-jet a beau faire tout ce qu'il peut, il ne parvient qu'à asperger le poulailler et l'étable à porcs.

Nouvel arrêt et nouvel examen. Cette farceuse d'« Eclair » aspire tout, maintenant, eau, sable, cailloux, brins de paille et foin, feuilles, et son estomac s'en trouve obstrué.

— Ce n'est pas malin à comprendre, dit le capitaine, — appuyé du bonnet, pardon, du casque, par l'adjutant ; — on a oublié le panier à salade ! (le treillis qui entoure l'extrémité du tuyau d'aspiration).

Le panier découvert est mis en place, les servants reprennent leur rude gymnastique

avec un entrain endiablé, si bien que ceux qui n'ont pas au moins cinq pieds cinq pouces se trouvent suspendus au balancier quand celui-ci arrive au haut de sa course, et auraient l'air de jouer aux polichinelles, s'ils ne faisaient montre d'un sérieux imperturbable. Le soleil tape dur — il est 3 heures de l'après-midi ; — les casques sont lourds, la vareuse un peu serrée, le travail pénible, et la sueur ruisselle du nez, du menton et de la visière. Qu'importe, l'honneur est sauf : l'« Eclair » est devenue la « Dévastatrice », car son jet formidable menace d'endommager la toiture et de démolir le clocher en reconstruction, contre lequel on l'a dirigé en dernier lieu. Si le coq avait été posé, nul doute qu'il n'edt piqué une tête au milieu des spectateurs. La population entière, les femmes et les bambins en tête, applaudit, enthousiasmée, et d'un groupe à l'autre on répétait : « Il n'y a qu'à brûler quelque part, maintenant ; le feu sera aussi vite éteint qu'il n'aura été allumé ».

4 heures. L'exercice est fini ; les pompes n'ont plus qu'à se sécher au bon soleil. Un « par groupes, rompez à droite, marche ! » et, état-major en tête, les pompiers vont militairement se désaltérer aux frais de la commune, qui leur octroie à chacun un demi de la Côte.

Des échos m'ont rapporté qu'un demi n'avait pas suffi au plus grand nombre : il faisait si chaud et on avait tant travaillé !

AUG. GAILLARD.

Petites annales de juillet.

NOTICE inscrite sur la feuille de garde d'un registre des baptêmes et mariages de Villeneuve et communiquée au *Conteur* par M. Alfred Millioud, archiviste.

Le 4 juillet 1671, le Seigneur, pour nous porter à la repentance et à l'amendement de nostre vie, a derechef permis que par un orage surprenant un bateau ait été renversé vers les Rezziers, ensuite que neuf personnes tombées dans le lac ont été noyées, assavoir Jean-Jaques Gutz, batelier, la femme de Bringold, la femme de David Martin, la femme de Bibelot, la femme de Paul Coenet, une fille d'Aigle, un marchand d'Olon avec sa femme et la femme du jeune Marmier de Perrauza. Les autres personnes qui estoient dans le bateau s'estant fortement attachées au mast, aux avirons et cordons, ont esté secourues par M. Louis de Luternau et autres, qui y accoururent avec deux bateaux. Plusieurs choses achetées à Vevey ont esté perdues et plusieurs ont esté conservées.

Le Seigneur nous veuille toucher de repentance et rendre efficace cet accident à nostre conversion, de peur que si nous ne nous amendions, nous périssions semblablement. Luc, 13. 3. 5.

H. MENNET, pasteur.

Pour l'œil et la dent. — Dès le 17 juin circulent sur la ligne du Montreux-Oberland bernois des wagons-restaurants qui sont intercalés dans les trains de midi et du soir. Ensuite d'une livraison tardive par la fabrique, la mise en service des wagons-restaurants avait été différée du 1^{er} au 17. Les voitures sont équipées avec un confort luxueux et peuvent décidément être désignées comme les plus belles de ce genre circulant sur le réseau des chemins de fer suisses. La longueur totale de ces voitures est de 15 mètres, leur poids de 18,5 tonnes. Pendant la marche, elles ont une stabilité parfaite et une grande douceur de roulement, grâce aux doubles ressorts dont elles sont munies. Le M.-O.-B. est le premier chemin de fer à voie étroite qui a introduit dans ses trains un service de wagons-restaurants. Les voyageurs apprécient hautement cette innovation, étant donné que le trajet de Montreux à Spiez dure 4 heures. Il n'y a, en effet, rien de plus beau que de voyager dans ces voitures aux larges fenêtres permettant de jouir entièrement du spectacle si varié qu'offrent les contrées parcourues par le M.-O.-B.